

**SITE NATURA 2000  
ZPS Vallée de la Meuse**

**Secteur Koeur-la Grande à  
Dugny-sur-Meuse**

**Comité géographique  
du 30 juin 2016**

*Salle des fêtes d'Ancemont*

## **Présents :**

### **Collectivités territoriales et leurs groupements**

M. Pascal PICHAVANT ..... Maire de Troyon  
Mme Céline CORDANI ..... EPAMA  
M. Alexis BOULANGER ..... Communauté de Communes du Sammiellois  
Mme Claire GRANDMAITRE ..... Département de la Meuse – Chargée de mission Natura 2000  
Mme Catherine COLLINET-JUNG .. Maire d'Ancemont  
M. Sylvain FOURES ..... Maire de Woimbey  
M. Romuald LEPRINCE ..... Adjoint - Dieue-sur-Meuse  
M. Jean PANCHER ..... Communauté de Communes du Sammiellois, Maire de  
Chauvencourt  
M. Françoise KONNE ..... Maire de Rouvrois-sur-Meuse

### **Propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques**

M. Julien VIGNON ..... Secrétaire général Jeunes Agriculteurs 55  
M. Matthieu NEYRINCK ..... Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse  
M. Cyrille DIDIER ..... CENL, Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine  
M. Fabrice HEBERLE ..... FDPPMA55

### **Représentants de l'Etat**

M. Patrice CURIEN ..... Direction Départementale des Territoires 55

## **Excusés :**

M. Patrice HILAIRE ..... Chambre d'Agriculture 55  
M. Elvis MAIRE ..... Voies Navigables de France  
Mme Danielle COMBE ..... Vice-présidente du Conseil départemental de la Meuse  
Mme Marie LEMOINE ..... Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
Mme Catherine LHOTE ..... ONCFS  
M. Philippe RICHERT ..... Région Grand Est

Mme COLLINET-JUNG introduit la réunion puis laisse la parole à Mme GRANDMAITRE pour une présentation (voir en annexe).

La présentation du diaporama fait place aux précisions et débats résumés ci-dessous :

#### **◆ Points de repère Natura 2000 :**

Mme COLLINET-JUNG demande des précisions sur la différence entre Natura 2000 et Espace Naturel Sensible (ENS).

Mme Grandmaître explique que Natura 2000 est une politique européenne appliquée par l'Etat afin de protéger un réseau national de sites. Le classement en Natura 2000 permet de protéger les sites par des actions volontaires des usagers et propriétaires, mais également au travers de l'évaluation des incidences Natura 2000 à réaliser lors de tous travaux. Les ENS sont une politique départementale. Les sites sont inventoriés pour leur intérêt biologique mais cela n'a pas de valeur réglementaire. Cependant, l'acquisition foncière aidée financièrement par le Département, parmi d'autres actions soutenues, permet une protection de ces ENS.

#### **◆ Définition de l'entité géographique :**

M. Vignon demande si la modification de l'entité géographique modifiera les objectifs de gestion Natura 2000 ou si sera gardée la même logique.

Mme Grandmaître précise que l'entité géographique permet simplement de se réunir localement au sujet de la ZPS, éventuellement de faire émerger des projets au sein de cette entité, car le comité de pilotage compte 113 membres et n'est organisé qu'une fois par an. Les objectifs de Natura 2000 restent les mêmes sur toutes les entités géographiques.

Les membres présents du comité géographique sont plutôt favorables à la modification proposée pour l'entité géographique 3 : calage aux limites des EPCI soit : retrait de Verdun, Belleray et Haudainville et ajout des communes de la Communauté de Communes du Sammiellois (Koeur-la-petite, Han-sur-Meuse, Sampigny). Cette proposition sera soumise au vote du comité de pilotage lors de sa prochaine réunion.

#### **◆ Points forts écologiques :**

##### ☞ Pelouse calcaire d'Ailly :

Mme Grandmaître se renseignera auprès de la Direction Départementale des Territoires pour savoir si les retournements de la pelouse calcaire, classée Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, ont été faits dans les règles.

#### **◆ Actions locales :**

##### ☞ Mesures agro-environnementales :

M. Foures s'interroge sur l'utilité des mesures agro-environnementales alors que l'état des populations d'oiseaux reste inquiétant.

Mme Grandmaître explique que sans ces mesures, les oiseaux seraient encore plus en danger. En outre, le fait de protéger ponctuellement les quelques prairies abritant chaque année le Râle des genêts et le Courlis cendré ne suffirait pas à préserver la vallée de la Meuse dans son ensemble et toute sa biodiversité.

## ◆ Souhaits et projets :

### ↳ Protection :

Le Département peut financer et apporter un appui technique aux collectivités porteuses de projet via sa politique Espace Naturel Sensible.

### ↳ Communication :

Observateurs locaux :

Mme Grandmaître soumet l'idée de faire le lien, de faire un réseau de personnes locales qui connaissent bien la vallée, qui s'y promènent régulièrement, et qui seraient intéressées pour transmettre des informations sur la faune et la flore au Département, par exemple via le site internet.

Ainsi, M. Pichavant propose qu'un article à ce sujet soit écrit par Claire Grandmaître et transmis aux communes et Communautés de Communes pour être publié dans les lettres d'information locales pour informer les habitants de cette démarche.

### ↳ Animations :

Mme COLLINET-JUNG pense que c'est en sensibilisant les enfants que l'on peut progresser sur la protection de la nature, et indirectement informer les parents.

Aussi, les participants seraient intéressés par des animations en lien avec la vallée de la Meuse pour les scolaires, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et les centres aérés.

Mme Grandmaître indique qu'une rencontre a lieu chaque année avec les associations de protection de la Nature pour organiser le programme de l'année. Un fléchage des animations vers les communes de la vallée sera proposé lors de la prochaine rencontre.